



PROJET PEDAGOGIQUE Pôle Ados Année 2019-2020

Communauté de communes du massif du Sancy
Service jeunesse
6, avenue du général Leclerc- BP 94
63240 LE MONT- DORE
www.cc-massifdu sancy.fr

Table des matières

Introduction :.....	4
1. Contexte	5
2. Fonctionnement	5
2.1 Le pôle ados du massif du Sancy, c'est quoi ?.....	5
2.2 Pour qui ?.....	5
2.3 Transport :	6
2.4 Ouverture	6
2.5 Règlement	6
2.6 La communication	7
Les modalités tarifaires :	8
Rappel du projet éducatif.....	8
Les objectifs :.....	9
Les objectifs généraux :	9
Déclinaisons des objectifs généraux :	9
Les actions du « Pôle Ados » :	10
Les activités :	10
Les moyens :	11
Moyens humains :	11
Moyens matériels :.....	11
Moyens financiers	12
L'évaluation :	12
Les conventions de partenariat :.....	12
A l'avenir :.....	12
L'accompagnement à la scolarité (CLAS) :.....	12

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le 10/10/2019
ID : 063-246300966-20191003-93_2019-DE

Rôle Ados 2019-2020

Introduction :

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de la communauté de communes du massif du Sancy, d'une analyse et d'une réflexion en interne avec les élus communautaires et l'équipe dirigeante du service Jeunesse.

Il reprend les grands axes de ce dernier et fixe les objectifs, les moyens mis en œuvre et l'évaluation des actions du pôle ados. Il vise à informer les jeunes, leurs familles et les différents partenaires éducatifs, sur le fonctionnement du centre ainsi que l'intention pédagogique mise en place. Il est également le texte de référence pour l'équipe d'animation et d'intervenant qui aura en charge l'encadrement et l'animation de ce pôle ados itinérant. Ce projet pédagogique n'est pas figé, il est participatif et reste ouvert aux propositions de chacun. Il peut être amené à évoluer et à être modifié en fonction des besoins repérés. Néanmoins, il ne sera modifié que suite à sa validation par le conseil communautaire.

1. Contexte

Le pôle ados est un service géré par le service Jeunesse de la Communauté de communes du massif du Sancy.

Suite à l'étude et au bilan réalisé pour le service Jeunesse de la communauté de communes du massif du Sancy d'octobre 2015 à mai 2016 par Eloïse Cottet. Il en est ressorti un désir commun aux jeunes, aux familles et aux élus locaux de développer et de cibler l'offre d'activité pour le pré-ado et adolescent sur le territoire de la communauté de communes du Massif du Sancy. Afin de répondre à la demande de la population locale. Un pôle ados a vu le jour en septembre 2019.

2. Fonctionnement

2.1 Le pôle ados du massif du Sancy, c'est quoi ?

Le Pôle Ados fonctionne à l'initiative des jeunes, pour les jeunes et par les jeunes ; ce qui permet d'avoir des projets qui répondent vraiment à leurs attentes.

L'Accueil Jeunes Ados de la communauté de communes du Massif du Sancy est un Accueil Jeune multi-sites. C'est-à-dire qu'il possède deux locaux accueillant les jeunes âgés de 14 ans à 18 ans. Ces sites pourraient se situer sur les communes de Besse et de la Bourboule. Les temps d'ouvertures sont répartis entre les deux sites. Les jeunes de chaque site pourront se rencontrer et créer du lien lors d'activités communes. Le pôle ados est reversé aux jeunes du territoire.

Ce pôle Ados est géré par le service Jeunesse de la Communauté de Communes. Son siège se trouve *6, avenue du général Leclerc au Mont- Dore (63240)* où le jeune et sa famille peuvent procéder à l'inscription ou demander des informations auprès du responsable de service.

Les animations se dérouleront dans ces locaux mais également dans les salles mises à disposition par les communes, les salles de sports, les médiathèques, aux collèges ou à l'extérieur en environnement naturel avec un ramassage assuré. Une réflexion est en cours avec les communes.

2.2 Pour qui ?

Le pôle ados multi sites a pour objectif de proposer des activités encadrées et adaptées. La priorité est donnée aux jeunes du territoire, cependant les jeunes des territoires voisins sont acceptés, si les activités proposées sont complètes, une liste d'attente pourra être mise en place.

De 14 à 18 ans les besoins et les attentes ne sont pas les mêmes, le pôle Ados communautaire ne répond plus à un besoin de garde, mais plus à une recherche d'activités prédéfinies et de rencontres. Ce pôle est une passerelle vers la vie de jeune adulte. Le pôle Ados cherche à créer des moments riches en apprentissage à la vie collective, à la citoyenneté, aux rencontres, aux échanges et aux partages. Mais surtout un de ses enjeux est de permettre aux jeunes de connaître leur territoire, s'y investir, s'y sentir bien, s'y déplacer, y trouver des espaces reconnus et pouvoir se rencontrer entre pairs. Il est également important de créer les conditions nécessaires pour que les jeunes aient envie de s'investir, de contribuer à ce que le territoire soit un espace attractif ou il fait bon vivre. Pour cela, le service Jeunesse développera des formes d'accueil qui répondent à cette volonté impliquant et initiant les jeunes dans les projets du Pôle Ados afin de toujours mieux répondre à leurs besoins.

2.3 Transport :

Un système de ramassage est mis en place pour toutes les activités, sorties ou séjours, englobant tout le territoire, et ce afin d'optimiser l'accès à l'offre d'activités que propose le pôle Ados communautaire du Sancy. Les horaires et lieux de ramassage varient en fonction des activités et seront communiqués lors de la confirmation d'inscription aux activités.

Il sera fait appel aux communes afin d'utiliser leurs minibus ou à un prestataire externe quand cela n'est pas possible.

2.4 Ouverture

≧ Durant les vacances scolaires pour les 14-18 ans :

- Stages thématiques de trois ou quatre jours sans hébergement (sport, artistique, culturelle...)
- Journées à thème (sport, visites culturelles, découverte d'un métier, sensibilisation à l'environnement...)
- Mini camps sur 3 ou 4 jours avec hébergement
- Soirée à thème
- Des activités communes aux deux sites

≧ Ouverture du local du Pôle Ados

Besse : les lundis et mardis de 10h à 17h

La Bourboule : mercredis et jeudis de 10 h à 17h

≧ Hors vacances scolaires pour les 14 -18 ans ouverture à 8 places maximum:

- Des sorties un samedi par mois en journée (activité sportive, sortie shopping, culturel...)
- Soirées à thème (concert, cinéma, conférences, restaurant...)
- Week- end avec nuitées (sport, festival....)
- Stages découverte des sports de pleine nature disponible sur le territoire du massif du Sancy, un samedi par mois, un thème par période entre chaque vacance scolaire.

≧ Intervention au collège

- Le pôle ados intervient aux collèges de Murat le Quaire et de Besse. Il propose un temps de partage autour de jeux de société, de sensibilisation à l'environnement, de moments de dialogue, de partage et de médiation. Ce temps passé aux cotés des adolescents permet à l'animateur du service Jeunesse de regrouper les jeunes autour d'activités et de faire naître des liens de confiance. Ce temps précieux permet également l'écriture et le montage de projets pour leurs futures sorties et activités au sein du Pôle Ados.
- Intervention au collège par le biais des promeneurs du net (fiche action CAF).

2.5 Règlement

L'Accueil Jeunes Ados est habilité pour son fonctionnement par la DDJSCS du Puy de Dôme.

• La CCMS certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile. Les coordonnées de l'assureur peuvent être communiquées aux familles sur demande.

- Il accueille les adolescents à partir de 14 ans. La priorité est donnée aux jeunes de la CCMS, mais nous pouvons accueillir les adolescents résidants hors territoire dans la limite des places disponibles.
- La structure fonctionne durant les vacances scolaires, quelques samedis par mois et quelques week-ends dans l'année.
- Le programme est transmis généralement trois semaines avant le début des vacances par l'intermédiaire des collèges, par mails, via les réseaux sociaux, par les mairies. Il est disponible sur le site de la communauté de communes du massif du Sancy.
- Les locaux mis à disposition des jeunes sont les salles des sports, les salles de réunion de la Communauté de Communes. Sinon, l'Accueil Jeunes se délocalise grâce à un transport organisé. Durant les activités à la journée, le repas sera prévu par le jeune et tiré du sac sur les activités avec nuitées les repas seront pris en charge par le service Jeunesse de la CCMS excepté le repas du midi du premier jour.
- Le projet éducatif et pédagogique est à disposition des parents, il est consultable au Service Enfance Jeunesse et sur le site internet de la CCMS.
- Les adolescents sont responsables de leurs effets personnels : portable (son usage sera réglementé au préalable), bijoux... La Communauté de Communes décline toute responsabilité en cas de dégradations et/ou de vols.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier les animations selon les circonstances. En fonction des activités, les places sont limitées.
- Il est demandé à chacun d'avoir un comportement « citoyen » en respectant les autres, les lieux et son environnement. L'organisation se réserve le droit de refuser un adolescent qui ne respecterait pas ce règlement et qui pourrait nuire au bon fonctionnement de l'espace jeune.
- Les animateurs ne sont pas habilités à administrer un traitement sans une ordonnance médicale et une autorisation parentale.

2.6 La communication

Les outils d'information et de relation avec les familles :

- Réalisation de flyers diffusées à chaque jeunes scolarisé sur le territoire (également disponibles dans les mairies, les médiathèques,...)
- Affiches au sein des collèges et autres lieux où se rassemblent les jeunes pour promouvoir les sorties et stages proposés
- Une rubrique dédiée aux activités « Jeunesse » sur le site Internet de la Communauté de Communes (possibilité de télécharger la brochure, le règlement, la fiche d'inscription...)
- Communiqués de presse dans le journal local (la Montagne)
- Diffusion d'enquêtes de satisfaction et d'évaluation auprès des parents et jeunes.
- Un règlement intérieur : disponible sur demande, à la Communauté de Communes, ou encore, téléchargeable sur le Site Internet (http://www.cc-massifdusancy.fr/enfance-jeunesse/activites-jeunesse_5675.cfm).
- Des temps de concertation et de préparation : entre le service Jeunesse, les intervenants, animateurs et acteurs locaux :
 - Echange de propositions par courriels ou contacts téléphoniques afin de connaître les offres et suggestions d'actions des acteurs locaux, à destination des jeunes.

- Rencontres des animateurs et intervenants pour préparer les temps d'accueil et d'animations.
- Rencontre des acteurs locaux culturels pour la mise en place de projets en lien avec les actions du Pôle Lecture Public, de l'association du festival « Plein la bobine »...
- Des modalités d'évaluation : sur la base des critères du référentiel établi, ainsi que par la diffusion d'enquêtes trimestrielles auprès des parents et de questionnaires de satisfaction, après chaque stage extrascolaire...

2.7 Les modalités tarifaires :

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes du Massif du Sancy prend à sa charge une part importante du coût des prestations proposées (de 55% à 68% - hors subventions), la participation des familles étant ensuite fonction de leur quotient familial).

Pour garantir une plus grande équité entre les familles, les tarifs des prestations de l'Accueil Jeunes sont, à compter de septembre 2014, échelonnées sur 4 tranches :

- QF inférieur ou = à 500€
- QF de 501€ à 700€
- QF de 701€ à 1100€
- QF de 1101€ et +

Les intentions pédagogiques du Pôle Ados

Rappel du projet éducatif

Voici un rappel des axes et objectifs de service Jeunesse de la communauté de communes du Massif du Sancy stipulé dans le projet éducatif:

■ Développer l'identité Sancylienne :

L'Accueil Jeunes permettra au jeune :

- de s'approprier son territoire
- de mieux connaître cet espace naturel
- de développer un sentiment d'appartenance, en facilitant le « vivre ensemble » et en favorisant l'échange et le « vivre avec »

■ Favoriser le développement personnel du jeune, de par :

- un accès aux loisirs (artistique, culturel, environnemental, scientifique et sportif...)
- favoriser la sociabilisations, la responsabilisation et l'autonomie du jeune

La démarche pédagogique de la CCMS met l'accent sur des activités et un accompagnement sous diverses formes, à destination des enfants du territoire, dont le fil conducteur est :

« La montagne comme espace de découverte, d'aventure et de rencontres... »

Le **vivre ensemble**, dans une volonté de rendre le jeune acteur et responsable, afin de le faire progresser **sur ses savoirs, savoirs faire et savoir être** afin qu'il trouve sa place en tant que jeune sancylien.

La connaissance du territoire à travers des activités de toute nature : Le milieu montagnard se veut être un véritable terrain de jeu et d'apprentissage de la vie : Il est à la fois propice à toute sorte de loisirs, mais aussi riche en patrimoine naturel.

Les objectifs :

C'est donc en accord avec les intentions éducatives de communauté de communes du massif du Sancy et en collaboration avec l'équipe, mais également en tenant compte des moyens et de ces différentes spécificités, que nous avons défini les objectifs pédagogiques généraux et opérationnels qui guident les actions menées.

Les objectifs généraux :

- **Favoriser l'intégration du jeune sur le territoire du massif du Sancy**
- **Respecter l'individualité et la spécificité de chacun**
- **Favoriser la socialisation et l'autonomie**
- **Favoriser le développement et l'épanouissement personnel**
- **Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs**

Déclinaisons des objectifs généraux :

Objectifs	Actions de mis en œuvres
Favoriser l'intégration du jeune sur le territoire du massif du Sancy	<ul style="list-style-type: none"> • Par la découverte et la pratique d'activités dites de « Pleine Nature » • Par la découverte de l'environnement naturel du massif du Sancy et de sa réglementation • En favorisant la mise en place d'actions menées par les jeunes sur le territoire • En favorisant les prestataires du territoire • En offrant aux jeunes une personne référente sur le territoire, de confiance, disponible pour répondre aux sollicitations, une personne en qui il a confiance.
Respecter l'individualité et la spécificité de chacun	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des animations, des ateliers et des activités tiennent compte des capacités de chacun, de leurs aptitudes, de leur maturité physique et psychique. • Les modes de participation aux activités privilégient le volontariat.
Favoriser la socialisation et l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • A travers le « vivre ensemble » et la vie collective, nous avons la responsabilité de l'épanouissement et du bien-être de l'adolescent ; nous devons notamment lui permettre d'évoluer parmi ses pairs au sein d'un cadre sécurisé, de développer sa capacité d'initiative et de prise de responsabilité. • L'accompagnement des projets de jeunes du territoire est privilégié. Des outils et des moyens permettant l'expression, la création et la valorisation des actions jeunes seront mis à disposition. • Des temps collectifs de convivialité seront privilégiés ; notamment lors des temps de repas ou de transport :

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Par la pratique et la découverte d'activités diverses et variées dans les domaines du loisir, de la culture et du sport ⇒ Par l'acquisition ludique de savoirs et de techniques particulières ⇒ Par l'accès à de moyens de communication, d'information et de prévention ⇒ En participant au développement physique et intellectuel des jeunes ⇒ En valorisant l'esprit de solidarité, de tolérance, et de citoyenneté ⇒ En privilégiant les rencontres et les échanges
Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes dans leurs démarches de projets individuels et collectifs. • Mettre en place des temps d'échanges entre jeunes et animateurs. • Favoriser la réalisation d'activités se déroulant à moyen et long termes plutôt qu'en mettant en place une succession d'activités « dites de consommation ». • Multiplier les moyens de communication vers l'extérieur. • Valoriser les jeunes à travers leurs compétences. • Evaluer, avec les jeunes, la pertinence des actions.

Les actions du « Pôle Ados » :

Pendant les vacances scolaires :

Journée et stage thématiques

- Découverte des métiers locaux avec le soutien du « Relais Sancy » (MSAP)
- Découverte de l'environnement avec les acteurs locaux
- Sport, l'escalade, culture
- Mini- camp sur le territoire, hors territoire et à l'étranger

Hors vacances scolaire pour les jeunes de 14 à 18 ans :

- Sortie les samedis et les week-end sur le territoire, sur Clermont Ferrand dans le Puy de Dôme, et les départements voisins.

Les activités :

- Activité ludique (ex. Escape Game, accro fun...)
- Découverte culturelle (ex : expo'science, musée, exposition...)
- Rencontre et échange avec la jeunesse « Urbaine »
- Découverte des modes de transport urbain (bus, tram, train...)
- Concert
- Sorties shopping
- Week-end à thème (sport, culture, découverte...)
- Soirée organisées par les jeunes sur le territoire
- Participation aux évènements sur le territoire
- Créations d'évènements sur le territoire afin de récolter des fonds pour porter les projets (ex : mises en place d'un marché artisanal sur les parkings des stations, bourses aux jouets...)
- Conférence, débat

- discussions, portage de projets menés par les jeunes

Promeneurs du Net :

Le promeneur du net est une présence éducative sur internet.

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? Qui, enfin, pour les sensibiliser aux risques ?

Le promeneur du net est une autre manière d'être en contact avec les jeunes. Son action se déroule dans le respect des valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse, il écoute, conseille, soutient le montage de la réalisation de projets initiés par les jeunes. Il se rend disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, blogs etc.). Le promeneur du net contribue, par sa présence éducative sur les réseaux en ligne fréquentés par les jeunes, à définir de nouvelles modalités d'accompagnement en phase avec leurs préoccupations et besoins actuels.

Il se rend disponible de façon visible sur internet durant des permanences fixe et il est possible de rencontrer « pour de vrai » le promeneur du net.

Il entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut. Cette action est soutenue par La Caisse d'allocation Familiale (CAF)

Intervention aux collèves

Le pôle ados **intervient au collège de Murat le Quaire et de Besse**, afin de proposer un temps de partage autour de jeux de société, de dialogue de moments de débats et de médiation et permettre de rentrer en contact avec les jeunes.

Les moyens :

Moyens humains :

Pour les stages, mini séjours et sorties à la journée :

- Une responsable du service jeunesse – *Carole VILACA* – salariée permanente de la Communauté de Communes assure la coordination, la programmation des activités, le suivi administratif, les inscriptions, la logistique, du service Jeunesse et la direction et l'animation de l'Accueil de loisirs
- Un animateur BAFA/ BPJEPS - préparation encadrement et animation du programme d'activité.
- Un (voire deux) animateurs BAFA en renfort pour l'encadrement des stages et mini séjours pendant les sorties et vacances scolaires.
- un (ou plusieurs) intervenant diplômé et spécialisé que le groupe retrouve généralement directement sur le site d'activité. (*Accompagnateur en montagne, BE Ski, BE APN, associations, etc*)

Moyens matériels :

Salles et équipement sportifs et mini bus mis à disposition par les communes.

Moyens financiers

Le financement des actions du Pôle Ados provient de la communauté de communes du massif du Sancy, d'une participation des familles, de partenariats avec la CAF, la MSA, et la DDJSCS du Puy de Dôme.

L'évaluation :

L'évaluation du projet pédagogique du Pôle Ados, se fera tout au long de l'année. Il sera évalué dans son ensemble à partir des critères suivants :

LA PERTINANCE : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public.

LA COHERENCE : la stratégie, a-t-elle permettre d'atteindre les objectifs visés ?

L'EFFICIENCE : les moyens mis à disposition sont-ils suffisants ?

L'EFFECTIVITE : les actions prévues sont-elles été mises en œuvre ? En quoi les moyens mobilisés ont-ils permis de servir au mieux les objectifs annoncés ?

L'EFFICACITE : quels ont été les effets produits sur le public? Quels changements sont intervenus ?

LA VIABILITE : est-ce que les résultats obtenus et les objectifs atteints sont durables ?

Les conventions de partenariat :

Le service jeunesse a mis en place des dispositifs contractuels avec la DDCS 63, la CAF et la MSA pour le soutien financier aux actions en faveur de la jeunesse.

Des conventions sont également passées entre la Communauté de Communes et les intervenants (associations, entreprises locales...) proposant une activité aux enfants.

Des conventions de mise à disposition de locaux pour l'Accueil Jeunes, peuvent être établies entre les communes et la Communauté de Communes.

A l'avenir :

L'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Dans l'attente, le « Pôle ados » souhaite mettre en place l'accompagnement à la scolarité (Le **contrat local d'accompagnement à la scolarité aux collèges**, qui permet à aux jeunes d'apprendre à apprendre, d'éveiller sa curiosité, de savoir s'organiser et de devenir plus autonome. **Ce dispositif s'adresse également aux parents**, afin de mieux appréhender le système scolaire, faciliter le dialogue avec les enseignants et accompagner la scolarité de l'enfant. Le CLAS est une action soutenu par la CAF.